

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
19 mars 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

DOTATION D'ÉQUIPEMENT
DES TERRITOIRES
RURAUX 2025

Séance ordinaire du 19 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme DOUTERLUNGNE Marine). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes DOUTERLUNGNE Marine. CASSEZ Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme LEWILLE Laura.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les caractéristiques de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025, notamment les catégories d'opérations éligibles ainsi que les fourchettes de taux applicables à chacune d'elles.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention pour les 3 opérations suivantes :

1. Réparation de voiries communales ;
2. Rénovation du système informatique de la mairie ;
3. Rénovation d'équipements sportifs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la présentation des 3 dossiers énoncés ci-dessus au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 ;

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux concernés et à utiliser les subventions correspondantes pour leur financement exclusif ;
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au Budget de la Commune ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2 025 0319-2 025 02-DE